

Examen professionnel supérieur

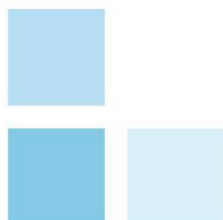
**Experte en soins d'oncologie
avec diplôme fédéral**

**Expert en soins d'oncologie
avec diplôme fédéral**

Guide relatif à l'épreuve 3

« Entretien professionnel »

Version 1 2022 (04.10.2022)



But de l'entretien professionnel

Extrait du règlement d'examen :

L'entretien professionnel suit immédiatement la présentation du travail de diplôme. Sur la base des contenus du travail de diplôme et de la présentation qui en a été faite, le team d'experts pose des questions d'approfondissement. La candidate/le candidat présente son action en montrant les relations avec des aspects généraux, établit des liens avec divers éléments du profil de qualification et indique plusieurs options possibles.

Extrait des directives (point 6.4.4, page 8) :

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate/au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate/le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou de sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base de critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles, à l'argumentation et à la réflexion.

L'entretien professionnel tend donc, à partir du travail de diplôme, à démontrer une expertise complète en soins infirmiers en oncologie conformément au profil de la profession.

Le travail de diplôme se base sur le contenu des modules. Ceux-ci définissent, avec les indications du règlement d'examen et des directives relatives au profil professionnel et aux compétences opérationnelles, le cadre dans lequel les questions/tâches de l'expert-e peuvent se dérouler. Il s'agit des modules suivants :

- 1 : Conduite professionnelle dans les soins infirmiers
- 2 : Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique
- 3 : Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique
- 4 : Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie
- 5 : Conduite professionnelle dans l'organisation.

L'entretien professionnel va au-delà du contenu du travail de diplôme ou de sa présentation en termes d'ampleur et/ou de profondeur et prend en compte l'ensemble du profil professionnel ainsi que toutes les compétences opérationnelles. Lors de l'entretien professionnel, la candidate/le candidat démontre des capacités d'analyse, de réflexion et de mise en réseau systémique dans son domaine d'activité, spécifiques aux expert-e-s du niveau diplôme. Des connaissances factuelles ne sont pas au centre des préoccupations.

Sur la base des questions et des tâches des expert-e-s d'examen, la candidate/le candidat analyse lors de l'entretien professionnel des contenus du travail de diplôme et / ou de sa présentation de manière précise et y mène une réflexion autocritique.

L'analyse et la réflexion ont lieu au niveau des expertes et experts.

En conséquence, la candidate/le candidat argumente de manière différenciée et compréhensible en établissant, en fonction de leur importance, une ou plusieurs des références suivantes de manière professionnelle et précise :

- référence aux preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers
- référence à son propre rôle d'experte/expert vis-à-vis de l'équipe multiprofessionnelle, des patients et de leurs proches
- lien avec les processus de sa propre institution

- lien avec les aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé.

La réflexion comprend l'évaluation différenciée de solutions, manières de procéder ou d'actions pouvant potentiellement être considérées comme des alternatives aux approches présentées dans le travail de diplôme et / ou dans la présentation.

Par ailleurs, la candidate/le candidat justifie de manière différenciée dans quelle mesure les contenus du travail de diplôme sont pertinents pour l'ensemble du domaine d'activités et quelles compétences opérationnelles professionnelles du profil de qualification y sont liées et de quelle manière.

La candidate/le candidat montre de manière plausible comment elle/il développe en continu ses propres activités en prenant en compte des effets des mutations sociétales et intègre dans son action les dernières découvertes dans les domaines de l'économie et de l'écologie (Art. 1.24 Règlement d'examen).

L'entretien professionnel dure 30 minutes (Art. 5.11 Règlement d'examen).

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. (Art. 6.6 Directives).

Les contenus abordés lors de l'entretien professionnel ainsi que les déclarations de toutes les personnes présentes doivent être traités de manière confidentielle.

Le team d'experts aux examens évalue et note l'entretien professionnel selon ces critères :

Critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles

- Clarification différenciée et compréhensible des imprécisions et/ou des points en suspens en lien avec la situation professionnelle décrite dans le travail de diplôme ou la présentation :
 - la candidate/le candidat choisit des références pertinentes sur la base :
 - des preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers
 - de son propre rôle d'experte/expert vis-à-vis de l'équipe multiprofessionnelle, des patients et de leurs proches
 - du processus de sa propre institution
 - des aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé
 - la candidate/le candidat commente les liens de manière professionnelle et précise.
- Justification différenciée et plausible de l'importance du travail de diplôme ou de ses parties pour l'ensemble du domaine d'activités :
 - la candidate/le candidat choisit les aspects pertinents du domaine d'activité
 - la candidate/le candidat choisit les compétences opérationnelles pertinentes du profil de qualification
 - la candidate/le candidat explique la signification de manière professionnelle et précise.

Critères relatifs à l'argumentation

- Plausibilité :
 - la candidate/le candidat justifie sa propre position avec des arguments professionnels pertinents

- la candidate/le candidat argumente de manière non contradictoire ou justifie les contradictions par des arguments pertinents sur le plan professionnel
- l'argumentation est structurée de manière convaincante.
- **Différenciation :**
 - en cas de problèmes plus complexes, la candidate/le candidat compare plusieurs alternatives/perspectives/variantes/arguments les uns par rapport aux autres, sans porter de jugement de valeur.
 - lorsqu'une approche de solution est clairement délimitable ou évidente d'un point de vue technique, le ou la candidat-e présente cette approche directement et sans peser le pour et le contre.
 - la candidate/le candidat présente sa position de manière pointue (conclusion).

Critères relatifs au processus de réflexion

- **Évaluation différenciée de solutions, manières de procéder ou d'actions pouvant potentiellement être considérées comme des alternatives aux approches présentées dans le travail de diplôme et / ou dans la présentation.**
 - La candidate/le candidat choisit des références pertinentes sur la base :
 - de preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers
 - de son propre rôle d'experte/expert vis-à-vis de l'équipe multiprofessionnelle, des patients et de leurs proches
 - du processus de sa propre institution
 - des aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé.
 - La candidate/le candidat explique les liens de manière professionnelle et précise.
 - La candidate/le candidat se positionne de manière critique et distanciée par rapport à ses propres solutions, manières de procéder ou actions.
- **Présentation plausible de son propre développement**
 - La candidate/le candidat montre clairement comment elle/il développe en permanence ses propres activités et/ou ses contributions au domaine d'activités.
 - La candidate/le candidat montre de manière crédible comment elle/il prend en compte les effets des mutations et les dernières découvertes dans les domaines de l'économie et de l'écologie.

Sur la base de ces critères, la grille d'évaluation se présente comme suit :

Signification des points 4= le critère est entièrement rempli
3 = le critère est pour la majeure partie rempli
2 = le critère est rempli à peu près à moitié
1 = le critère est en partie rempli
0 = le critère n'est absolument pas rempli/ne peut pas être évalué

Si le nombre maximal de points n'est pas attribué pour l'un ou l'autre des critères, les motifs doivent en être indiqués par écrit.

Critères	Valeur					Motifs pour déductions de points
	4	3	2	1	0	
1. Critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles						
1.1 Clarification différenciée et compréhensible des imprécisions et/ou des points en suspens en lien avec la situation professionnelle décrite dans le travail de diplôme ou la présentation.						
1.1.1. La candidate/le candidat choisit des références pertinentes sur la base : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers ▪ de son propre rôle d'experte/expert vis-à-vis de l'équipe multi-professionnelle, des patients et de leurs proches ▪ du processus de sa propre institution ▪ des aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé. 						
1.1.2 La candidate/le candidat commente les liens de manière professionnelle et précise.						
1.2 Justification différenciée et plausible de l'importance du travail de diplôme ou de ses parties pour l'ensemble du domaine d'activités.						
1.2.1 La candidate/le candidat choisit les aspects pertinents du domaine d'activité.						
1.2.2 La candidate/le candidat choisit les compétences opérationnelles pertinentes du profil de qualification.						
1.2.3 La candidate/le candidat explique la signification de manière professionnelle et précise.						
2. Critères relatifs à l'argumentation						
2.1 Plausibilité						
2.1.1 La candidate/le candidat justifie sa propre position avec des arguments professionnels pertinents.						

2.1.2	La candidate/le candidat argumente de manière non contradictoire ou justifie les contradictions par des arguments pertinents sur le plan professionnel.						
2.1.3	L'argumentation est structurée de manière convaincante.						
2.2 Différenciation							
2.2.1	En cas de problèmes plus complexes, la candidate/le candidat compare plusieurs alternatives/perspectives/variantes/arguments les uns par rapport aux autres, sans porter de jugement de valeur.						
2.2.2	Lorsqu'une approche de solution est clairement délimitable ou évidente d'un point de vue technique, le ou la candidat-e présente cette approche directement et sans peser le pour et le contre.						
2.2.3	La candidate/le candidat présente si nécessaire sa position de manière pertinente (conclusion).						
3. Critères relatifs au processus de réflexion							
3.1 Évaluation différenciée de solutions, manières de procéder ou d'actions pouvant potentiellement être considérées comme des alternatives aux approches présentées dans le travail de diplôme et / ou dans la présentation.							
3.1.1	La candidate/le candidat choisit des références pertinentes sur la base <ul style="list-style-type: none"> ▪ de preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers ▪ de son propre rôle d'experte/expert vis-à-vis de l'équipe multi-professionnelle, des patients et de leurs proches ▪ du processus de sa propre institution ▪ des aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé. 						
3.1.2	La candidate/le candidat explique les liens de manière professionnelle et précise.						

3.1.3 La candidate/le candidat se positionne de manière critique et distanciée par rapport à ses propres solutions, manières de procéder ou actions.						
3.2 Présentation plausible de son propre développement						
3.2.1 La candidate/le candidat montre clairement comment elle/il développe en permanence ses propres activités et/ou ses contributions au domaine d'activités.						
3.2.2 La candidate/le candidat montre de manière crédible comment elle/il prend en compte les effets des mutations et les dernières découvertes dans les domaines de l'économie et de l'écologie.						
Total des points (max. 64 points)						
Note						

